

Commune de NIVILLAC

Recueil des Actes Administratifs (RAA)

Conseil municipal du lundi 14 mars 2022

2022D15 : Budget Principal – Budget supérette et Budget lotissements - Approbation des Comptes financiers uniques (CFU) 2021 de Monsieur le Comptable du Trésor et de Monsieur l'ordonnateur

2022D16 : Budget assainissement - Approbation du compte de gestion de Monsieur le Comptable 2021

2022D17 : Budget assainissement - Approbation du compte administratif 2021

2022D18 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2022

2022D19 : ARC SUD BRETAGNE – Marchés publics – Création d'un groupement de commandes permanent avec la communauté de communes

Publié le 16 mars 2022

Le Maire,

Guy DAVID



COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux,
Le quatorze mars,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire
Date de convocation du conseil municipal : lundi 7 mars 2022

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 23 - Votants : 27

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme ALIX Sigrid – Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BAUCHEREL Virginie – Mme BEREZOVSKAYA Anna – M. BLINO Jérôme – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. CHESNIN Julien – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – M. DESBOIS Stéphane – Mme DESMOTS Isabelle – Mme GRUEL Nathalie – Mme HERVOCHE Josiane – M. LOGODIN Xavier – M. LORJOUX Laurent – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. POISSON Yannick – M. POTIER Jérémy – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD André

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BRÛLÉ Karine – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel – Mme PALVADEAU Stéphanie – Mme TIMMERMAN Nathalie

POUVOIRS : Mme BRÛLÉ Karine (Pouvoir à Mme GRUEL Nathalie) – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel (Pouvoir à M. BUESSLER-MUELA Patrick) – Mme PALVADEAU Stéphanie (Pouvoir à M. DAVID Gérard) – Mme TIMMERMAN Nathalie (Pouvoir à M. DAVID Gérard)

Secrétaire de séance : M. CHESNIN Julien

Délibération n°2022D16 : Budget assainissement - Approbation du compte de gestion de Monsieur le Comptable 2021

Le compte de gestion du budget annexe assainissement de l'exercice budgétaire 2021 tel que clôturé par M. Samy BOUATTOURA, comptable de la Collectivité, fait apparaître le résultat suivant :

RESULTAT ASSAINISSEMENT	
Fonctionnement	
Dépenses	170 396,09 €
Recettes	439 621,59 €
Bilan exercice	269 225,50 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	467 938,94 €
Résultat de fonctionnement	737 164,44 €

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES – Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Investissement	
Dépenses	270 861,33 €
Recettes	210 819,33 €
Bilan exercice	- 60 042,00 €
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	- 58 450,14 €
Résultat d'investissement	- 118 492,14 €

Total dépenses	441 257,42 €
Total recettes	650 440,92 €
Bilan exercice	209 183,50 €
Excédent antérieur reporté	409 488,80 €
RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	618 672,30 €

Total reste à réaliser Dépenses	1 863,46 €
Total reste à réaliser Recettes	40 762,55 €
BILAN Reste à réaliser	38 899,09 €

Excédent de résultat reporté (002)	657 571,39 €
------------------------------------	--------------

Besoin d'affectation (Financement) (10)	- 79 593,05 €
---	---------------

Après avoir constaté la conformité du résultat du compte de gestion du budget annexe assainissement de l'exercice 2021 du Comptable du Trésor, M. Samy BOUATTOURA, par rapport aux écritures de Monsieur le Maire en sa qualité d'ordonnateur,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 03.03.2022,

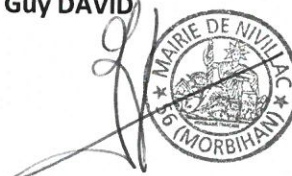
Il est proposé à l'assemblée d'approuver le compte de gestion précité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe assainissement
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Guy DAVID**



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES – Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux,
Le quatorze mars,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire
Date de convocation du conseil municipal : lundi 7 mars 2022

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 23 - Votants : 26

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme ALIX Sigrid – Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BAUCHEREL Virginie – Mme BEREZOVSKAYA Anna – M. BLINO Jérôme – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. CHESNIN Julien – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – M. DESBOIS Stéphane – Mme DESMOTS Isabelle – Mme GRUEL Nathalie – Mme HERVOCHE Josiane – M. LOGODIN Xavier – M. LORJOUX Laurent – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. POISSON Yannick – M. POTIER Jérémy – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD André

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BRÛLÉ Karine – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel – Mme PALVADEAU Stéphanie – Mme TIMMERMAN Nathalie

POUVOIRS : Mme BRÛLÉ Karine (Pouvoir à Mme GRUEL Nathalie) – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel (Pouvoir à M. BUESSLER-MUELA Patrick) – Mme PALVADEAU Stéphanie (Pouvoir à M. DAVID Gérard) – Mme TIMMERMAN Nathalie (Pouvoir à M. DAVID Gérard)

Secrétaire de séance : M. CHESNIN Julien

Délibération n°2022D17 : Budget assainissement - Approbation du compte administratif 2021

En préambule, l'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du compte administratif 2021 du budget annexe assainissement, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Patrick BUESSLER-MUELA en sa qualité d'adjoint délégué aux finances.

Monsieur Patrick BUESSLER-MUELA, adjoint délégué aux finances, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement dressé par Monsieur Guy DAVID, Maire.

Ce compte administratif fait ressortir le résultat suivant :

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES – Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RESULTAT ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

Dépenses	170 396,09 €
Recettes	439 621,59 €
Bilan exercice	269 225,50 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	467 938,94 €
Résultat de fonctionnement	737 164,44 €

Investissement

Dépenses	270 861,33 €
Recettes	210 819,33 €
Bilan exercice	- 60 042,00 €
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	- 58 450,14 €
Résultat d'investissement	- 118 492,14 €

Total dépenses	441 257,42 €
Total recettes	650 440,92 €
Bilan exercice	209 183,50 €
Excédent antérieur reporté	409 488,80 €
RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	618 672,30 €

Total reste à réaliser Dépenses	1 863,46 €
Total reste à réaliser Recettes	40 762,55 €
BILAN Reste à réaliser	38 899,09 €

Excédent de résultat reporté (002)	657 571,39 €
------------------------------------	--------------

Besoin d'affectation (Financement) (10)	- 79 593,05 €
---	---------------

Après présentation du compte administratif 2021 du budget annexe assainissement, (Rapport ci-annexé), Monsieur Guy DAVID, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 03.03.2022,

Monsieur Patrick BUESSLER-MUELA invite l'assemblée à se prononcer sur ce compte administratif du budget annexe assainissement de l'exercice 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Guy DAVID**



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES – Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

COMMUNE DE NIVILLAC – BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

ANNEXE DES SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes :

Pour : 27

Contre : 0

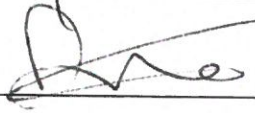
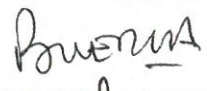
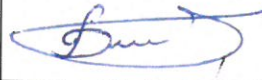
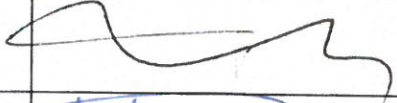
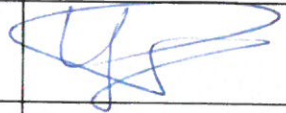
Abstentions : 0

Date de convocation : lundi 7 mars 2022

Présenté par Monsieur Patrick BUESSLER-MUELA en mairie (Salle du conseil municipal) le 14 mars 2022 et délibéré par l'assemblée réunie en session en mairie (Salle du conseil municipal) le 14 mars 2022

Les membres de l'assemblée délibérante

Nom et prénom de l' élu	Présent (P) – Excusé (E) Absent (A) – Pouvoir (P + Nom et Prénom du mandataire)	Signatures
ADVENARD Annick	P	Advenard
ALIX Sigrid	P	ALIX Sigrid
BAHOLET Stéphanie	P	BAHOLET Stéphanie
BAUCHEREL Virginie	P	Virginie
BEREZOVSKAYA Anna	P	Anna
BLINO Jérôme	P	Blino
BRÛLÉ Karine	P- Pouvoir à Nathalie GRUEL	Brûlé
BUESSLER-MUELA Patrick	P	Buessler-Muela

CHESNIN Julien	P	
DAVID Gérard	P	
DAVID Guy	P	
DENIGOT Béatrice	P	
DESBOIS Stéphane	P	
DESMOTS Isabelle	P	
GOMES AMORIM Raoul Manuel	P - Pouvoir à M. BUESSLER-MUELA Patrick	
GRUEL Nathalie	P	
HERVOCHE Josiane	P	
LOGODIN Xavier	P	
LORJOUX Laurent	P	
PALVADEAU Stéphanie	P - Pouvoir à M. DAVID Gérard	
PHILIPPE Jocelyne	P	
POISSON Yannick	P	
POTIER Jérémy	P	
RENARD Patrice	P	
ROZÉ Eric	P	

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 01/04/2022
ID : 056-215601477-20220314-2022D17-BF

SEIGNARD André	P	
TIMMERMAN Nathalie	P. Pouvoir à H. DAVID Girard.	

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D17-BF

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux,
Le quatorze mars,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire
Date de convocation du conseil municipal : lundi 07 mars 2022

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 23 - Votants : 27

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme ALIX Sigrid – Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BAUCHEREL Virginie – Mme BEREZOVSKAYA Anna – M. BLINO Jérôme – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. CHESNIN Julien – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – M. DESBOIS Stéphane – Mme DESMOTS Isabelle – Mme GRUEL Nathalie – Mme HERVOCHE Josiane – M. LOGODIN Xavier – M. LORJOUX Laurent – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. POISSON Yannick – M. POTIER Jérémie – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD André

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BRÛLÉ Karine – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel – Mme PALVADEAU Stéphanie – Mme TIMMERMAN Nathalie

POUVOIRS : Mme BRÛLÉ Karine (Pouvoir à Mme GRUEL Nathalie) – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel (Pouvoir à M. BUESSLER-MUELA Patrick) – Mme PALVADEAU Stéphanie (Pouvoir à M. DAVID Gérard) – Mme TIMMERMAN Nathalie (Pouvoir à M. DAVID Gérard)

Secrétaire de séance : M. CHESNIN Julien

Délibération n°2022D18 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2022

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget concernant les communes de plus de 3 500 habitants.

Dans ce cadre, un rapport portant sur les orientations budgétaires 2022 a été transmis aux membres du conseil municipal en vue de leur permettre d'analyser la situation financière de la commune et de définir des orientations budgétaires pour l'année 2022.

Concernant le budget principal, l'exercice 2021 a permis de dégager en fonctionnement un excédent de clôture de 1 717 159.83 € en tenant compte du report de l'exercice antérieur (611 706.12 €).

La section d'investissement s'est soldée par un besoin de financement de 544 612.91 € en tenant compte du déficit de l'exercice antérieur (1 534 015.17 €).

Le montant des restes à réaliser s'élève à 83 671.48 € en dépenses et à 579 100 € en recettes.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES –
Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Monsieur Patrick BUESSLER-MUELA, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée le rapport d'orientation budgétaire 2022 (Ci-annexé)

Ceci exposé, l'assemblée est invitée à débattre sur les orientations budgétaires de 2022 :

- Prise en compte des données prévisionnelles issues de la loi de finances 2022
- Réalisation d'études pour mener à bien les projets structurants à venir,
- Recours au maximum à l'autofinancement pour financer les investissements
- Pas de recours à l'emprunt pour le financement des investissements, si ce n'est le déblocage d'un emprunt à 0% consenti par la CAF pour le financement de l'accueil péri-scolaire situé au sein de l'école primaire publique Andrée CHEDID,
- Maintien des taux d'imposition
- Prévision d'une hausse des bases d'imposition de + 3.40 %

Après avoir clôturé le débat, Monsieur le Maire soumet celui-ci au vote de l'assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Acte la tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Guy DAVID



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES – Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Débat d'Orientation budgétaire 2022

**Conseil municipal du
lundi 14 mars 2022**

1- 1 Situation économique

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

L' économie mondiale rebonfit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.

L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau prépandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'oeuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale.

D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.

1- 1 Situation économique

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 04/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux États-Unis.

Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays.

Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % T/T contre 2,1 % au T2. Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (5 % estimés en zone euro en décembre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021. Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a diminué la quantité d'achats nets d'actifs et a avancé la fin de son tapering pour mars 2022. La BoE a relevé son taux de 15bp en décembre dernier et la BoC a poursuivi son tapering.

Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statut quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au T3 dans le cadre du PEPP. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.

1-1 Situation économique

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 01/04/2022
ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

France : une reprise menacée par l'émergence du variant Omicron

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du T2 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé de 3 % T/T au T3 2021 (contre 1,3 % T/T au T2) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance (contribution à hauteur de 2,6 %).

L'investissement est resté stable au 3ème trimestre (+0,1 % T/T contre 2,4 au T2) en raison des difficultés d'approvisionnement, brisant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées (+2,5 % T/T au T3 2021 contre 1,2 % au T2) alors que les importations sont restées stables (+0,6 %) d'où une contribution positive des échanges extérieurs (0,3 %). Néanmoins, face à la menace de la 5ème vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril. L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprise dans un contexte d'incertitude.

Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6 % T/T au T4 2021 et devrait ralentir au T1 2022 à 0,4 % avant de repartir au T2 2022.

France : un retour à la normale sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie.

L'emploi salarié a augmenté de +180K au T3 2021 (après +158K et +210K au T1 et T2), dépassant ainsi de 1 % son niveau pré-pandémique.

Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise.

Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8,9 % au T3 2020 à 7,6 % au T4 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.

Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème d'appariement entre offre et demande de travail. D'après un sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021. Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise de la COVID-19 qui a entraîné :

- une interruption soudaine des activités économiques
- une rétention de la main d'oeuvre par des dispositifs de chômage partiel et
- des difficultés de remobilisation de la main d'oeuvre

1- 1 Situation économique

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

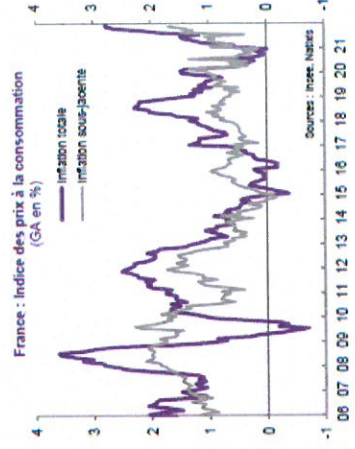
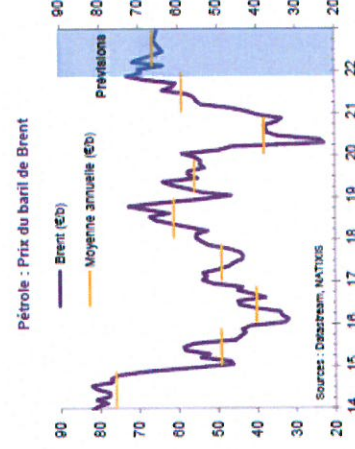
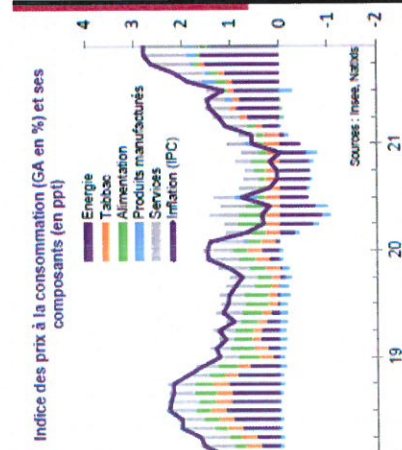
France :

■ Une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de forte baisse, de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en décembre, en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation IPCH a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4 % en décembre 2021, la progression de l'inflation a été de 2,1 %. Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie (+18,6 % en décembre 2021), qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondial. Plus particulièrement, le prix du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 81\$ en décembre 2021, soit le niveau le plus haut enregistré depuis trois ans. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage du prix des services affectés par la pandémie (+2,4 % dans le secteur de la restauration et de l'hébergement en décembre 2021). Enfin les goulets d'étranglement sur les biens manufacturés pèsent également sur les prix (+1,2 % en décembre 2021 après +0,8 % le mois précédent).

Bien qu'il apparaisse difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron rendent les projections d'inflation très incertaines. Nous prévoyons à ce stade une baisse progressive de l'inflation IPCH de 2,8 % au T1 2022 à 1 % d'ici la fin de l'année 2022.

Enfin, hors prix des composantes volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures. En effet, l'inflation sous-jacente a atteint en moyenne 1 % en 2021 et devrait légèrement augmenter à 1,3 % en 2022.



1- 1 Situation économique

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

France :

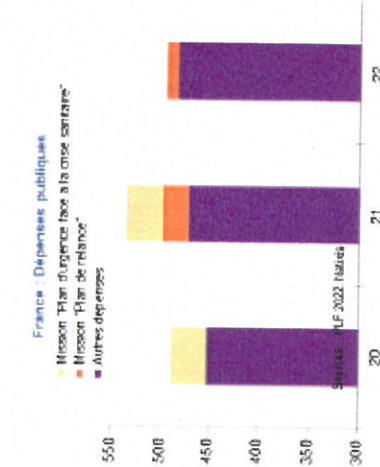
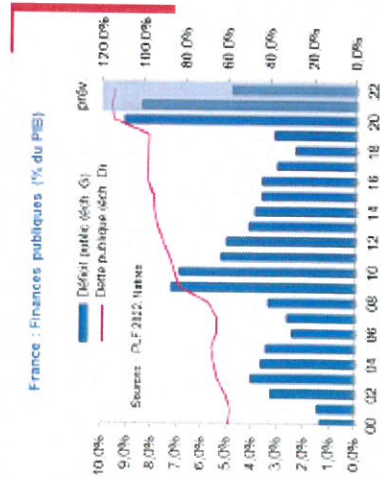
Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- une inflation durablement plus élevée qu'attendu
- un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité



	2018	2019	2020	2021p	2022p
Déficit public (% du PIB)	2,3%	3,1%	9,1%	8,4%	4,8%
Dette publique (% du PIB)	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
Taux de dépense publique	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
Croissance du PIB (vol.)	1,8%	1,8%	-8,0%	6,7%	4,0%

Sources : PLF 2022, Natixis

1- 1 Situation économique

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

France : des investissements publics de long-terme avec France 2030

« Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030. »

Pierre manquante au PLF 2022 du 22 septembre, le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre.

Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française.

La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres). Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au PLF 2022.

France 2030 : Objectifs	
Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie. Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone. Investir dans une alimentation saine, durable et traçable. Produire 30 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.
"Transports du futur"	3 milliards
Alimentation	4 milliards
Santé	2 milliards
Culture	3 milliards
Espace et fonds marins	2 milliards

1- 1 Situation économique

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

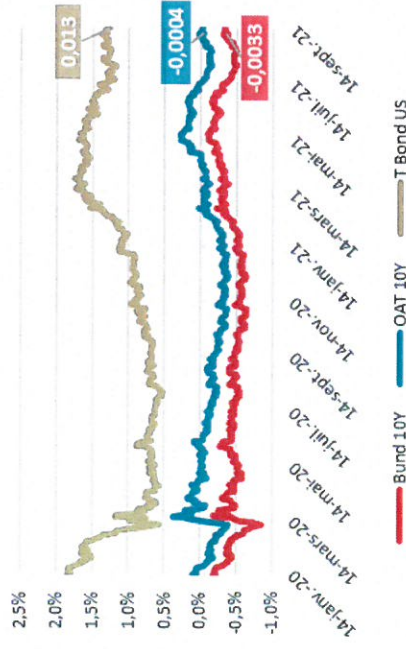
Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

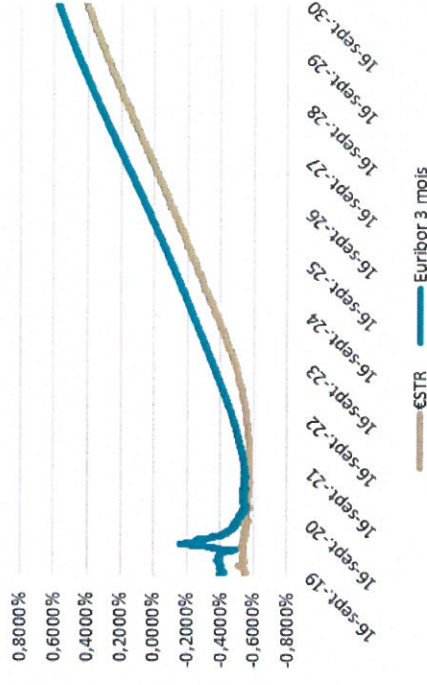
ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

■ Des taux d'intérêt stabilisés à des niveaux très bas

Evolution des taux souverains en Europe et aux Etats-Unis



Historique et anticipations des taux courts Euro



■ Recommandations Finance Actif

Le contexte de taux de marché très bas voire négatif selon les maturités d'emprunt, reste favorable au recours à l'emprunt en zone euro. Les taux courts sont attendus à rester négatif à moyen terme, et les taux long devraient également rester à des niveaux très avantageux.

1- 2 Mesures de la loi de finances 2022 affectant la commune de N

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

La mesure phare de la LF 2022 : la réforme des indicateurs financiers

■ Définition, rôle et impact des indicateurs financiers

LE RÔLE DES INDICATEURS FINANCIERS

LE POTENTIEL FISCAL : C'est un indicateur de richesse fiscale. Il correspond à la somme que produirait les taxes directes de la collectivité si l'on appliquait aux bases le **taux moyen national d'imposition**. Il mesure la capacité qu'à la collectivité à lever des produits fiscaux sur son territoire.

LE POTENTIEL FINANCIER : correspond au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire perçue par les communes.

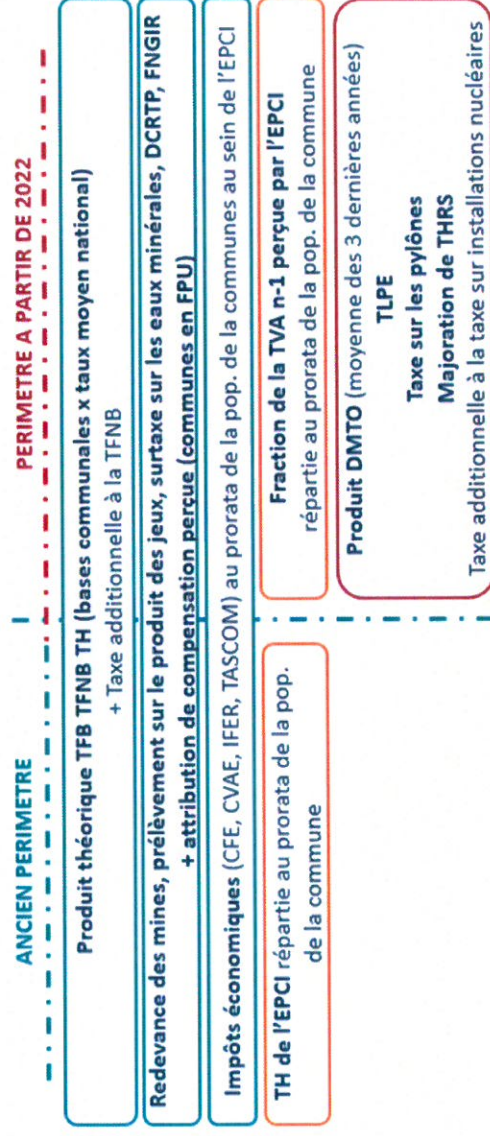
L'EFFORT FISCAL : permet de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de la collectivité. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux levés sur le territoire de la commune (commune et EPCI) et le potentiel fiscal.

L'UTILISATION DES INDICATEURS DANS LE CALCUL DES DOTATIONS

La Dotation Forfaitaire (DF)
La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
LE FSRIF (attribution et contribution)
LE FPIC (attribution et contribution)

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
LE FPIC (attribution)

• Intégration de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel fiscal

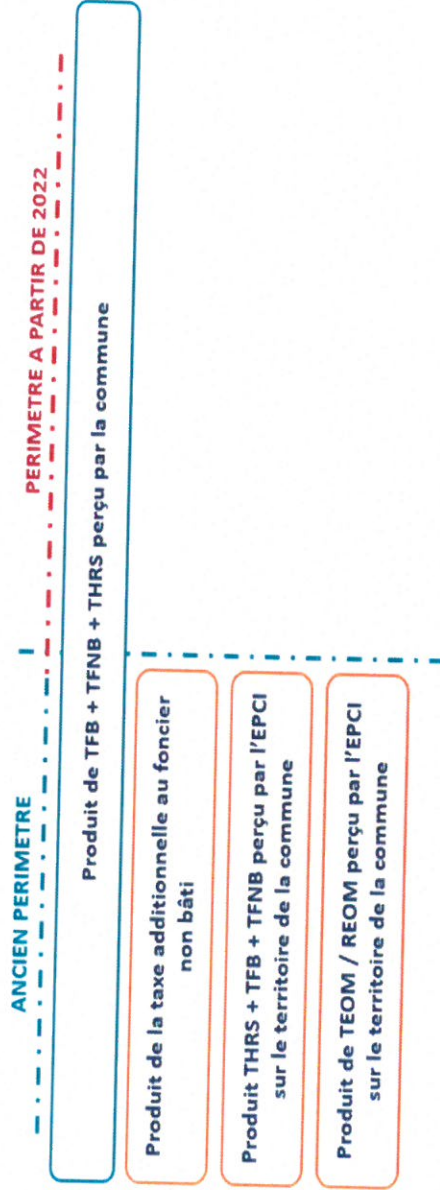


1- 2 Mesures de la loi de finances 2022 affectant la commune de N

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 01/04/2022
ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

La mesure phare de la LF 2022 : la réforme des indicateurs financiers

- Modification du périmètre de calcul de l'effort fiscal



L'effort fiscal sera calculé à compter de 2022 par le rapport entre le produit des taxes directes levées par la commune et le produit des mêmes taxes en y appliquant le taux moyen national. On passe donc d'une logique de pression fiscale sur le territoire communal à une logique d'évaluation de la mobilisation de la richesse fiscale communale.

- Impact à partir de 2023, mais avec la mise en place d'un lissage jusqu'en 2028

La LF 2022 prévoit la mise en place d'une fraction de correction qui va neutraliser en 2022 les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financier de 2021.

Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2028 via un coefficient qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme. Cela s'appliquera comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coefficient de neutralisation	100%	90%	80%	60%	40%	20%	0%

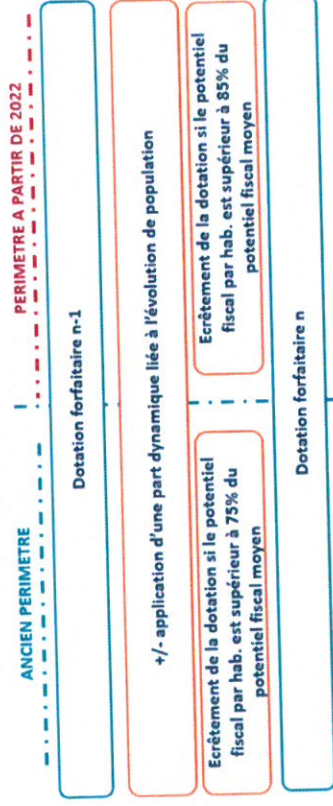
Des modalités plus précises seront indiquées par décret

1- 2 Mesures de la loi de finances 2022 affectant la commune de Nivillac

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 01/04/2022
ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

La DGF du bloc communal

Pour 2022, seul le seuil de l'écritement est modifié le reste du calcul est similaire à celui de l'année dernière :



Il n'y aura pas d'écrtèlement pour la commune de Nivillac

Péréquation verticale : des enveloppes en hausse pour la DSU et la DSR

Depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques en 2018, les dotations de péréquation verticale sont moins abondées qu'auparavant. En effet, de 2014 à 2017, ces dotations de péréquation avaient pour objectif de « contrer » l'évolution à la baisse de la dotation forfaitaire pour les communes les moins favorisées. Pour 2022, les abondements de **DSU et de DSR augmentent de 95 M€** ; en 2021 et en 2020 ces deux enveloppes avaient été abondées de 90 M€ chacune. Les communes éligibles à ces dotations bénéficieront ainsi de ces augmentations.



1- 2 Mesures de la loi de finances 2022 affectant la commune de N

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

01/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

Les mesures relatives au FPIC : une enveloppe globale toujours stable

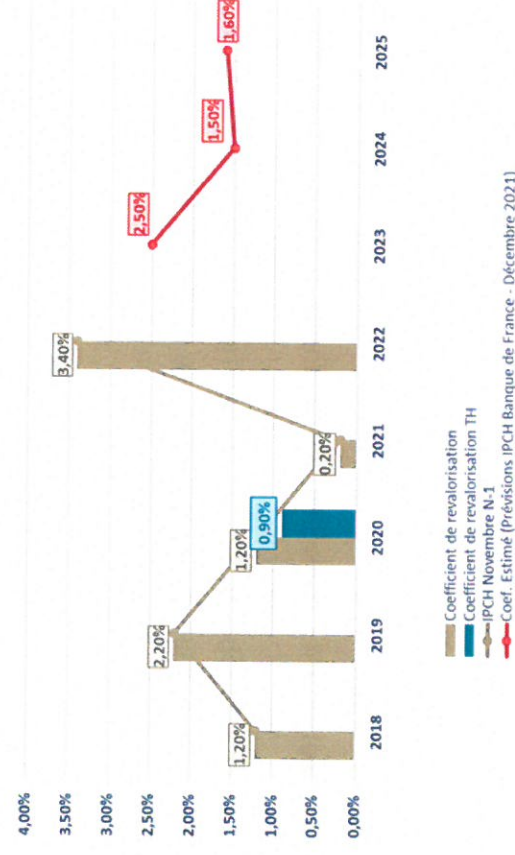
L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) est de nouveau maintenue à 1 milliard d'euros. Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés.

Voici pour rappel la liste des modifications qui pourraient occasionner une variation du montant du FPIC prélevé ou reversé pour votre entité :

- Des transferts de compétences (impactant le CIF)
- L'évolution de la population DGF
- L'évolution de la carte intercommunale au niveau national
- Les variations individuelles pourraient être amplifiées cette année par la révision des potentiels financiers, utilisés pour la répartition du FPIC.

Le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité pour 2022

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté en novembre 2021 étant de +3,4% par rapport à novembre 2020, le coefficient légal sera donc de **+3,4% en 2022** (contre 0,2% en 2021).



1- 2 Mesures de la loi de finances 2022 affectant la commune de N

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 01/04/2022
ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

Des mesures renforcées de soutien à l'investissement local

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites en 2022. Un montant de 2,5 Mds€ est prévu et réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID).

- La DSIL connaît un abondement exceptionnel d'environ 350 millions d'euros. Cette mesure servira à financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Pour faire face à la crise sanitaire, une enveloppe de 276M€ supplémentaire est prévue au titre de la DSIL exceptionnelle.
- La FF pour 2022 prévoit une réforme de la DSID. Son attribution se réalisera désormais sur appel à projets jugés prioritaires au niveau local, afin de soutenir efficacement les projets d'investissement portés par les départements.

•Récapitulatif des concours financiers au soutien de l'investissement local en 2021 et pour 2022 :

	2021	LF 2022
FCTVA	6,4 Mds€	6,4 Mds€
DSIL	570 M€	907 M€ dont 337 M€ fléchée au titre de la CRTE
DETR	1,046 Mds€	1,046 Mds€
DPV	150 M€	150 M€
DSID	212 M€	212 M€
TOTAL	8,5 Mds€	8,9 Mds €

2- Tendances des finances locales

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

01/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

2-1 : résultats de clôture

2-2 : analyse rétrospective des dépenses et recettes réelles 2017-2021

2-3 : ratios de gestion

2-4 : dette

2-5 : charges de personnel

2-1 Résultats de clôture – Budget principal

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
 Reçu en préfecture le 01/04/2022
 Affiché le 01/04/2022
 ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

Résultat BP	2017	2018	2019	2020	2021
Fonctionnement					
Recettes	4 240 557,59 €	4 147 661,25 €	4 482 404,80 €	4 642 806,85 €	4 794 929,62 €
Dépenses	3 513 045,82 €	3 402 466,44 €	3 700 952,97 €	3 550 643,35 €	3 689 475,91 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	727 511,77 €	745 194,81 €	781 451,83 €	1 092 163,50 €	1 105 453,71 €
Excédent antérieur reporté	1 424 119,17 €	1 602 621,32 €	1 597 908,79 €	1 213 942,04 €	611 706,12 €
Résultat de fonctionnement au 31-12 avec report	2 151 630,94 €	2 347 816,13 €	2 379 360,62 €	2 306 105,54 €	1 717 159,83 €
Investissement					
Recettes	963 247,66 €	1 210 273,91 €	3 909 977,10 €	4 990 162,42 €	6 786 149,50 €
Dépenses	1 078 182,87 €	1 298 133,29 €	4 414 702,52 €	5 401 790,15 €	5 796 747,24 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	- 114 935,21 €	- 87 859,38 €	- 504 725,42 €	- 411 627,73 €	989 402,26 €
Déficit antérieur reporté	- 464 509,86 €	- 529 802,64 €	- 617 662,02 €	- 1 122 387,44 €	- 1 534 015,17 €
Résultat d'investissement au 31-12 avec report	- 579 445,07 €	- 617 662,02 €	- 1 122 387,44 €	- 1 534 015,17 €	- 544 612,91 €
RESULTAT GENERAL					
Excédent / déficit antérieur reporté	1 572 185,87 €	1 730 154,11 €	1 256 973,18 €	772 090,37 €	1 172 546,92 €
RESULTAT DE CLOTURE	959 609,31 €	1 072 818,68 €	980 246,77 €	91 554,60 €	- 922 309,05 €
	2 531 795,18 €	2 802 972,79 €	2 237 219,95 €	863 644,97 €	250 237,87 €

Un excédent dégagé de 1 172 546,92 € sur l'exercice 2021, augmentant la capacité d'autofinancement pour les projets d'investissement en 2022 sans recours à l'emprunt.

2-1 Résultats de clôture – Budgets annexes

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

Budget lotissements

Résultat Lotissements	2017	2018	2019	2020	2021
Fonctionnement					
Recettes	1 463 916,86 €	1 153 280,48 €	1 142 041,12 €	1 021 390,76 €	317 704,32 €
Dépenses	1 442 249,70 €	1 116 413,63 €	1 080 263,89 €	1 091 632,16 €	173 956,42 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	21 667,16 €	36 866,85 €	61 777,23 €	- 70 241,40 €	143 747,90 €
Excédent antérieur reporté	2 497,90 €	24 165,06 €	61 031,91 €	122 809,14 €	52 567,74 €
Résultat de fonctionnement au 31-12 avec report	24 165,06 €	61 031,91 €	122 809,14 €	52 567,74 €	196 315,64 €
Investissement					
Recettes	1 397 358,96 €	1 104 477,55 €	1 080 263,89 €	911 639,12 €	173 956,10 €
Dépenses	1 104 477,65 €	1 080 263,89 €	911 639,12 €	230 554,72 €	- €
RESULTAT INVESTISSEMENT	292 881,31 €	24 213,66 €	168 624,77 €	681 084,40 €	173 956,10 €
Déficit antérieur reporté	- 1 397 358,96 €	- 1 104 477,55 €	- 1 080 263,89 €	- 911 639,12 €	- 230 554,72 €
Résultat d'investissement au 31-12 avec report	- 1 104 477,65 €	- 1 080 263,89 €	- 911 639,12 €	- 230 554,72 €	- 56 598,62 €
RESULTAT GENERAL	- 1 080 312,59 €	- 1 019 231,98 €	- 788 829,98 €	- 177 986,98 €	139 717,02 €
Excédent / déficit antérieur reporté	- 1 394 861,06 €	- 1 080 312,49 €	- 1 019 231,98 €	- 788 829,98 €	- 177 986,98 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 2 475 173,65 €	- 2 099 544,47 €	- 1 808 061,96 €	- 966 816,96 €	- 38 269,96 €

Un excédent dégagé de 139 717,02 € sur l'exercice 2021.

Cela s'explique par la vente de nombreux terrains.

Lot de la croix Jacques : 8 pour un montant de 256 797,76 €

Lotissement de Sainte Marie : 3 pour un montant de 60 906,56 €

2-1 Résultats de clôture – Budgets annexes

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
 Reçu en préfecture le 01/04/2022
 Affiché le 01/04/2022
 ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

Budget supérette

Résultat Supérette	2017	2018	2019	2020	2021
Fonctionnement					
Recettes	125 242,02 €	60 829,38 €	40 937,23 €	38 753,47 €	59 177,15 €
Dépenses	72 387,07 €	111 291,95 €	40 937,23 €	38 238,66 €	59 017,02 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	52 854,95 €	- 50 462,57 €	- €	514,81 €	160,13 €
Excédent antérieur reporté		52 854,95 €	2 392,38 €	2 392,38 €	2 907,19 €
Résultat de fonctionnement au 31-12 avec report	52 854,95 €	2 392,38 €	2 392,38 €	2 907,19 €	3 067,32 €
Investissement					
Recettes	38 226,69 €	39 641,65 €	30 655,61 €	30 655,61 €	30 655,61 €
Dépenses	39 722,49 €	44 627,15 €	47 617,96 €	51 589,06 €	55 576,47 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	- 1 495,80 €	- 4 985,50 €	- 16 962,35 €	- 20 933,45 €	- 24 920,86 €
Déficit antérieur reporté	45 204,48 €	43 708,68 €	38 723,18 €	21 760,83 €	827,38 €
Résultat d'investissement au 31-12 avec report	43 708,68 €	38 723,18 €	21 760,83 €	827,38 €	- 24 093,48 €
RESULTAT GENERAL	96 563,63 €	41 115,56 €	24 153,21 €	3 734,57 €	- 21 026,16 €
Excédent / déficit antérieur reporté	45 204,48 €	96 563,63 €	41 115,56 €	24 153,21 €	3 734,57 €
RESULTAT DE CLOTURE	141 768,11 €	137 679,19 €	65 268,77 €	27 887,78 €	- 17 291,59 €

Un déficit de 21 026,16 € sur l'exercice 2021.

Le budget principal devra venir financer ce budget par la subvention
d'équilibre

2-1 Résultats de clôture – Budgets annexes

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 01/04/2022
ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

Budget assainissement

Assainissement	2017	2018	2019	2020	2021
Fonctionnement					
Recettes	312 086,36 €	327 844,38 €	285 146,60 €	366 765,96 €	439 621,59 €
Dépenses	160 647,75 €	159 099,35 €	151 877,77 €	166 877,80 €	170 396,09 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	151 438,61 €	168 745,03 €	133 268,83 €	199 888,16 €	269 225,50 €
Excédent antérieur reporté	283 709,60 €	224 317,40 €	259 340,23 €	344 712,37 €	467 938,94 €
Résultat de fonctionnement au 31-12 avec report	435 148,21 €	393 062,43 €	392 609,06 €	544 600,53 €	737 164,44 €
Investissement					
Recettes	374 925,69 €	765 589,01 €	479 356,98 €	175 471,06 €	210 819,33 €
Dépenses	215 301,26 €	1 028 717,00 €	358 639,47 €	216 199,91 €	270 861,33 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	159 624,43 €	- 263 127,99 €	120 717,51 €	- 40 728,85 €	- 60 042,00 €
Déficit antérieur reporté	- 34 935,24 €	124 689,19 €	- 138 438,80 €	- 17 721,29 €	- 58 450,14 €
Résultat d'investissement au 31-12 avec report	124 689,19 €	- 138 438,80 €	- 17 721,29 €	- 58 450,14 €	- 118 492,14 €
RESULTAT GENERAL	559 837,40 €	254 623,63 €	374 887,77 €	486 150,39 €	618 672,30 €
Excédent / déficit antérieur reporté	248 774,36 €	349 006,59 €	120 901,43 €	326 991,08 €	409 488,80 €
RESULTAT DE CLOTURE	808 611,76 €	603 630,22 €	495 789,20 €	813 141,47 €	1 028 161,10 €

Un excédent dégagé de 618 672,30 € sur l'exercice 2021.

Cela s'explique par l'absence d'investissements majeurs sur cet exercice.

2-1 Résultats de clôture – Consolidé

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

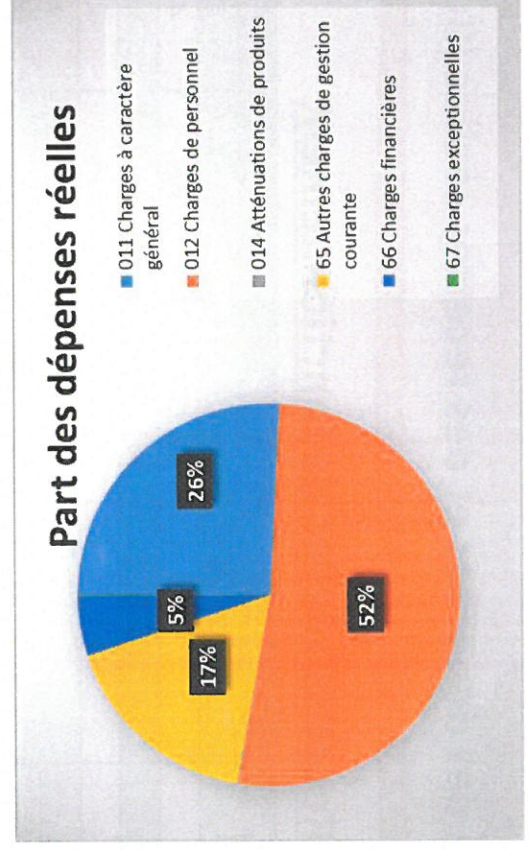
ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

Résultat consolidé (BP + Budgets annexes)					
	2017	2018	2019	2020	2021
Fonctionnement					
Recettes	6 141 802,83 €	5 689 615,49 €	5 950 529,75 €	6 069 717,04 €	5 611 432,68 €
Dépenses	5 188 330,34 €	4 789 271,37 €	4 974 031,86 €	4 847 391,97 €	4 092 845,44 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	953 472,49 €	900 344,12 €	976 497,89 €	1 222 325,07 €	1 518 587,24 €
Excédent antérieur reporté	1 710 326,67 €	1 903 958,73 €	1 920 673,31 €	1 683 855,93 €	1 135 119,99 €
Résultat de fonctionnement au 31-12 avec report	2 663 799,16 €	2 804 302,85 €	2 897 171,20 €	2 906 181,00 €	2 653 707,23 €
Investissement					
Recettes	2 773 759,00 €	3 119 982,12 €	5 500 253,58 €	6 107 928,21 €	7 201 580,54 €
Dépenses	2 437 684,27 €	3 451 741,33 €	5 732 599,07 €	5 900 133,84 €	6 123 185,04 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	336 074,73 €	- 331 759,21 €	- 232 345,49 €	207 794,37 €	1 078 395,50 €
Déficit antérieur reporté	- 1 851 599,58 €	- 1 465 882,32 €	- 1 797 641,53 €	- 2 029 987,02 €	- 1 822 192,65 €
Résultat d'investissement au 31-12 avec report	- 1 515 524,85 €	- 1 797 641,53 €	- 2 029 987,02 €	- 1 822 192,65 €	- 743 797,15 €
RESULTAT GENERAL	1 148 274,31 €	1 006 661,32 €	867 184,18 €	1 083 988,35 €	1 909 910,08 €
Excédent / déficit antérieur reporté	- 141 272,91 €	438 076,41 €	123 031,78 €	- 346 131,09 €	- 687 072,66 €
RESULTAT DE CLOTURE	1 007 001,40 €	1 444 737,73 €	990 215,96 €	737 857,26 €	1 222 837,42 €

Dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
011 Charges à caractère général	781 438,00 €	909 491,00 €	874 572,80 €	760 444,24 €	833 355,64 €
Evolution N-1/N en %		16,39%	-3,84%	-13,05%	9,59%
012 Charges de personnel	1 623 847,00 €	1 580 907,00 €	1 670 209,98 €	1 606 741,94 €	1 678 443,12 €
Evolution N-1/N en %		-2,64%	5,65%	-3,80%	4,46%
014 Atténuations de produits	951,00 €	966,00 €	3 566,00 €	2 479,00 €	2 796,00 €
Evolution N-1/N en %		1,58%	269,15%	-30,48%	12,79%
65 Autres charges de gestion courante	658 495,00 €	585 568,00 €	553 457,22 €	525 315,04 €	549 276,47 €
Evolution N-1/N en %		-11,07%	-5,48%	-5,08%	4,56%
66 Charges financières	175 024,00 €	167 628,00 €	169 516,93 €	166 774,26 €	162 591,43 €
Evolution N-1/N en %		-4,23%	1,13%	-1,62%	-2,51%
67 Charges exceptionnelles	17 659,00 €	863,00 €	1 998,22 €	3 586,85 €	2 199,85 €
Evolution N-1/N en %		-95,11%	131,54%	79,50%	-38,67%
Sous-Total des écritures réelles	3 257 414,00 €	3 245 423,00 €	3 273 323,82 €	3 065 340,79 €	3 228 662,80 €
Evolution N-1/N en %		-0,37%	0,86%	-6,35%	5,33%

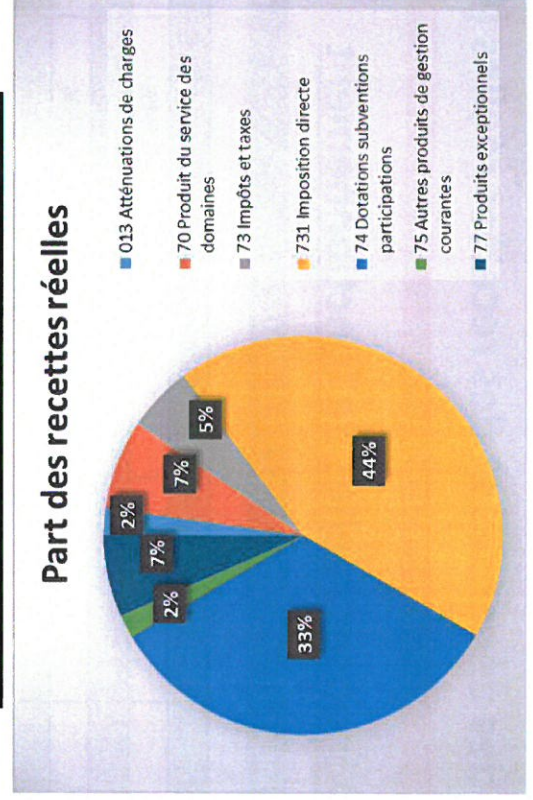
Part des dépenses réelles 2021



Recettes réelles de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
013 Atténuations de charges	62 475,00 €	54 259,00 €	57 449,18 €	33 855,18 €	103 291,99 €
Evolution N-1/N en %		-13,15%	5,88%	-41,07%	205,10%
70 Produit du service des domaines	460 362,00 €	365 181,00 €	363 605,23 €	263 503,44 €	342 701,45 €
Evolution N-1/N en %		-20,68%	-0,43%	-27,53%	30,06%
73 Impôts et taxes					
731 Imposition directe	2 003 872,00 €	2 044 839,00 €	2 107 649,74 €	1 945 161,00 €	2 064 241,00 €
Evolution N-1/N en %		2,04%	3,07%	1,44%	8,37%
74 Dotations subventions participations	1 396 686,00 €	1 477 772,00 €	1 462 910,97 €	1 538 288,06 €	1 573 641,75 €
Evolution N-1/N en %		5,81%	-1,01%	5,15%	2,30%
75 Autres produits de gestion courantes	136 254,00 €	123 792,00 €	116 020,33 €	260 614,94 €	89 222,38 €
Evolution N-1/N en %		-9,15%	-6,28%	124,63%	-65,76%
77 Produits exceptionnels	96 581,00 €	10 878,00 €	260 382,05 €	337 946,24 €	315 204,97 €
Evolution N-1/N en %		-88,74%	2293,66%	29,79%	-6,73%
Sous-Total des écritures réelles	4 156 230,00 €	4 076 720,65 €	4 368 017,51 €	4 572 213,02 €	4 740 986,24 €
Evolution N-1/N en %		-1,91%	7,15%	4,67%	3,69%

Part des recettes réelles 2021



2-2 Analyse rétrospective des dépenses et des recettes réelles (Budget et annulation)

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

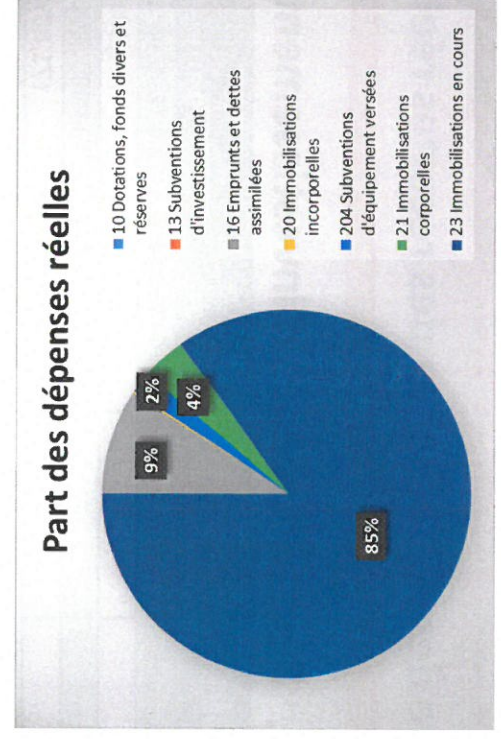
Affiché le 01/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

Dépenses réelles d'investissement

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
10 Dotations, fonds divers et réserves		3 276,47 €	10 197,68 €	- €	- €
Evolution N-1/N en %			211,24%		
13 Subventions d'investissement					- €
Evolution N-1/N en %					
16 Emprunts et dettes assimilées	541 605,17 €	547 084,04 €	511 113,41 €	565 565,12 €	526 290,30 €
Evolution N-1/N en %		1,01%	-6,57%	10,65%	-6,94%
20 Immobilisations incorporelles	15 930,60 €	12 396,00 €	4 050,00 €	15 312,43 €	11 081,24 €
Evolution N-1/N en %		-22,19%	-67,33%	278,08%	-27,63%
204 Subventions d'équipement versées	9 291,04 €		129 243,63 €	130 489,33 €	108 720,00 €
Evolution N-1/N en %				0,96%	-16,68%
21 Immobilisations corporelles	296 696,90 €	103 427,90 €	160 526,90 €	534 924,57 €	218 798,24 €
Evolution N-1/N en %		-65,14%	55,21%	233,23%	-59,10%
23 Immobilisations en cours	130 342,09 €	544 856,66 €	3 465 173,60 €	4 084 904,24 €	4 875 882,48 €
Evolution N-1/N en %		318,02%	535,98%	17,88%	19,36%
26 participations et créances			20 010,00 €		
Evolution N-1/N en %					
Sous-Total des écritures réelles	993 865,80 €	1 211 043,39 €	4 300 322,51 €	5 331 200,92 €	5 740 771,16 €
		21,85%	255,09%	23,97%	7,68%

Part des dépenses réelles 2021



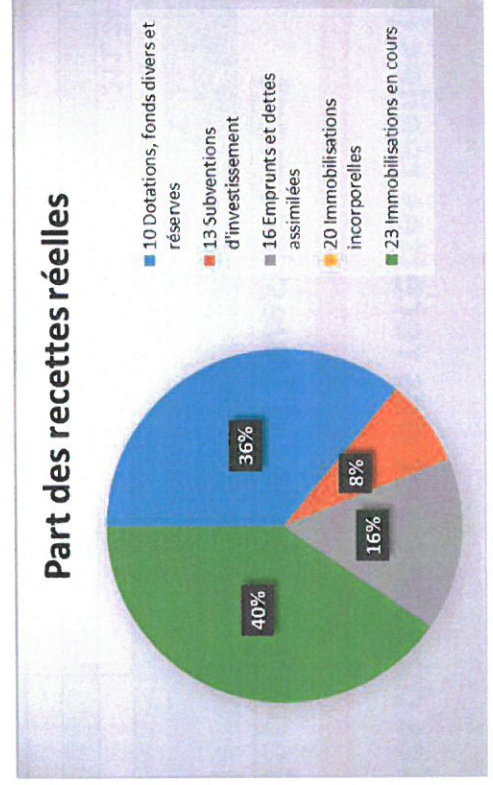
2-2 Analyse rétrospective des dépenses et des recettes réelles (Budget)

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
 Reçu en préfecture le 01/04/2022
 Affiché le 01/04/2022
 ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

Recettes réelles d'investissement

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2020
10 Dotations, fonds divers et réserves	694 563,97 €	756 338,00 €	940 395,94 €	1 471 793,62 €	2 273 656,60 €
Evolution N-1/N en %		8,89%	24,34%	56,51%	54,48%
13 Subventions d'investissement	12 473,63 €	49 629,36 €	134 930,92 €	538 325,22 €	500 672,10 €
Evolution N-1/N en %		297,87%	171,88%	298,96%	-6,99%
16 Emprunts et dettes assimilées	577,92 €	200 000,00 €	1 906 070,34 €	1 796,76 €	1 000 000,00 €
Evolution N-1/N en %		34506,87%	853,04%	-99,91%	55555,74%
20 Immobilisations incorporelles					
Evolution N-1/N en %					
21 Immobilisations corporelles		80 765,00 €			
Evolution N-1/N en %					
23 Immobilisations en cours				2 492 944,80 €	2 548 975,80 €
Evolution N-1/N en %					2,25%
27 Autres immobilisations financières					
Evolution N-1/N en %					
Sous-Total des écritures réelles	707 615,52 €	1 087 080,50 €	2 981 407,69 €	4 504 862,96 €	6 323 860,55 €
		53,63%	174,26%	51,10%	40,38%

Part des recettes réelles 2021



Capacité d'Autofinancement du Budget principal

BUDGET PRINCIPAL	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement	4 156 230,00 €	4 076 720,65 €	4 368 017,51 €	4 572 213,02 €	4 740 986,24 €
Dépenses réelles de fonctionnement	3 257 414,00 €	3 245 423,00 €	3 273 323,82 €	3 065 340,79 €	3 228 662,80 €
Epargne de gestion	994 918,00 €	988 911,00 €	1 005 829,45 €	1 335 699,08 €	1 359 710,19 €
Epargne brute	819 894,00 €	821 283,00 €	836 312,52 €	1 172 511,67 €	1 199 318,61 €
CAF brute en % des RRF (15 %)	19,73%	20,15%	19,15%	25,64%	25,30%
Annuité en capital de la dette	541 605,00 €	545 901,84 €	510 341,02 €	565 565,12 €	526 290,30 €
Epargne nette	278 289,00 €	275 381,16 €	325 971,50 €	606 946,55 €	673 028,31 €
CAF Nette en % RRF (5 à 7 %)	6,70%	6,75%	7,46%	13,27%	14,20%

Evolution de l'épargne de la collectivité de 2017 à 2021



- **Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- **Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière de la collectivité
- **Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

2-4 Dette

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

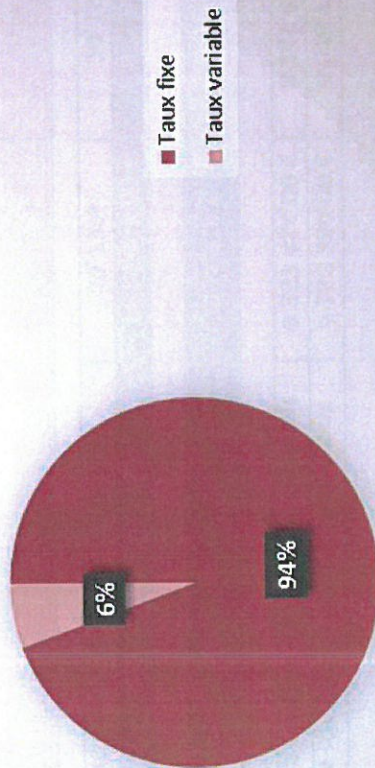
ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

Budget principal

Dette du budget principal au 1er janvier 2021	6 172 468,00 €
Amortissement de la dette en 2021	517 595,13 €
Emprunts nouveaux en 2021	1 000 000,00 €
Encours de la dette au 31 décembre 2021	6 654 872,87 €

Nombre d'emprunts au 1er janvier 2021	24
Emprunts arrivés à échéance en 2021	2
Nouveaux emprunts	1
Nombre d'emprunts au 31 décembre 2021	23

Répartition de la dette taux fixes et taux variables



Nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2022 :
4 762

Dette par habitant au 1^{er} janvier 2022 :
1 397,49 €

2-4 Dette

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

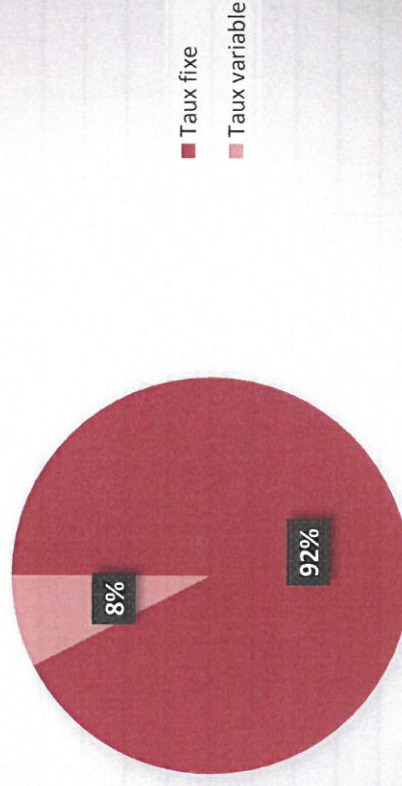
ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

Budget assainissement

Dette du budget assainissement au 1er janvier 2021	1 334 589,36 €
Amortissement de la dette en 2021	160 350,18 €
Emprunts nouveaux en 2021	- €
Encours de la dette au 31 décembre 2021	1 174 239,18 €

Nombre d'emprunts au 1er janvier 2021	10
Emprunts arrivés à échéance en 2021	-
Nombre d'emprunts au 31 décembre 2021	10

Répartition de la dette taux fixes et taux variables



Budget supérette

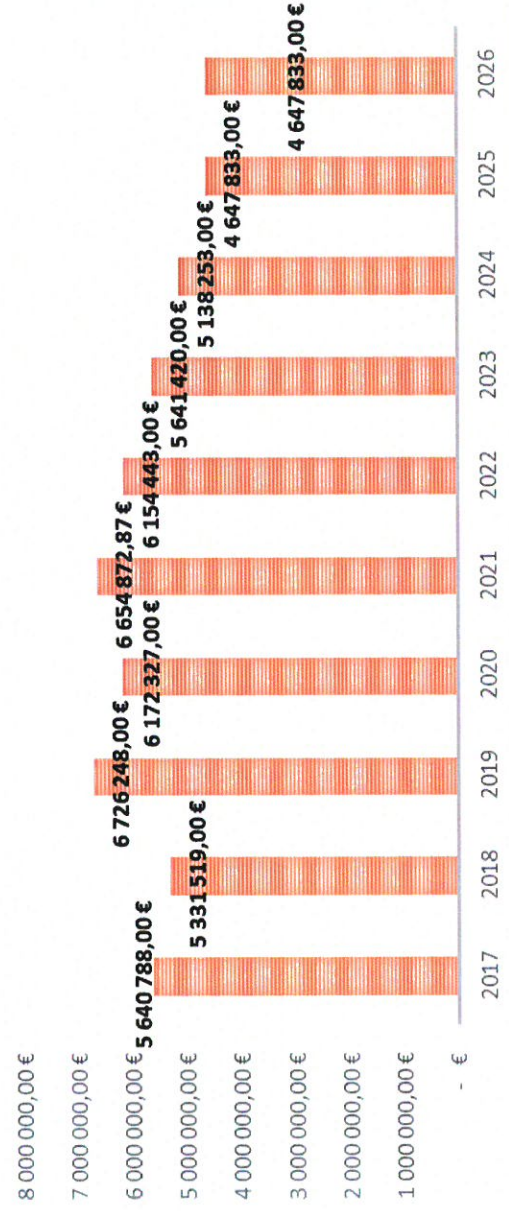
Dette du budget supérette au 1er janvier 2021	227 218,02 €
Amortissement de la dette en 2021	55 576,47 €
Emprunts nouveaux en 2021	- €
Encours de la dette au 31 décembre 2021	171 641,55 €

Nombre d'emprunts au 1er janvier 2021	2
Emprunts arrivés à échéance en 2021	
Nombre d'emprunts au 31 décembre 2021	2

Evolution de l'encours de la dette de 2017 à 2026

Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2017	-	- €
2018	-8,80%	200 000,00 €
2019	-5,48%	1 906 070,00 €
2020	26,16%	- €
2021	-8,24%	- €
2022	-6,25%	1 000 000,00 €
2023	-7,52%	
2024	-8,34%	
2025	-8,92%	
2026	-9,54%	

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE DE 2017 À 2026



La capacité de désendettement de la collectivité

Ce ratio traduit le nombre d'années de CAF qui seraient nécessaires au remboursement de la dette si elles y étaient totalement consacrées. On estime qu'au-delà de 10 ans, la capacité de remboursement est faible.

BUDGET PRINCIPAL	2017	2018	2019	2020	2021
Encours total de la dette au 31/12 de l'année	5 640 788,00 €	5 331 519,00 €	6 726 248,00 €	6 172 327,00 €	6 654 872,87 €
CAF BRUTE	819 894,00 €	821 283,00 €	836 312,52 €	1 172 511,67 €	1 199 318,61 €
Capacité de remboursement de la dette	6,88	6,49	8,04	5,26	5,55

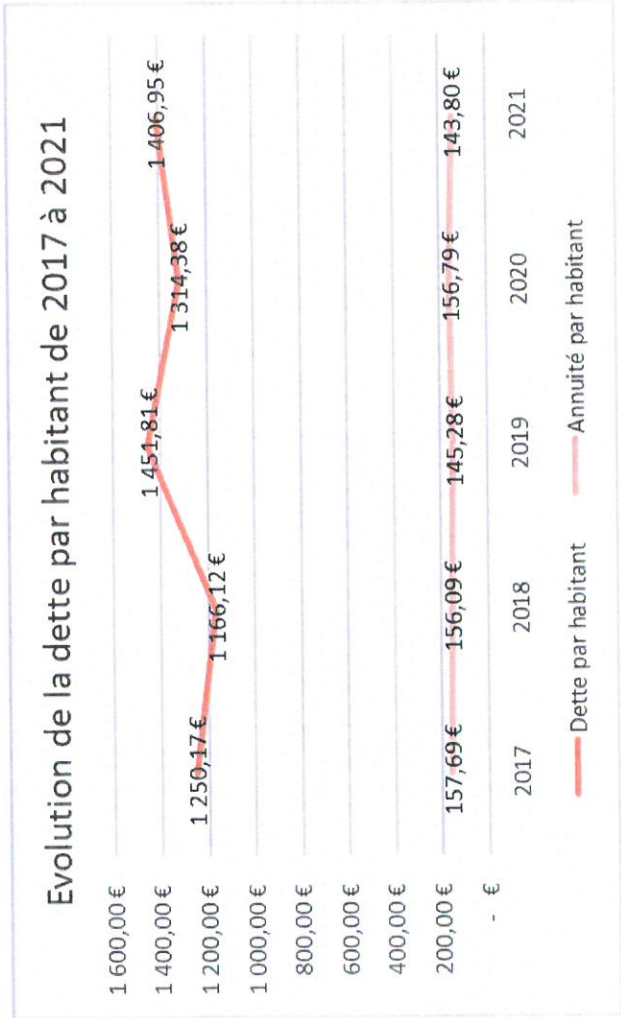
Le poids de la dette

BUDGET PRINCIPAL	2017	2018	2019	2020	2021
Annuité de la dette	711 504,00 €	713 663,00 €	673 088,00 €	736 292,00 €	680 186,00 €
Recettes réelles de fonctionnement	4 156 230,00 €	4 076 720,65 €	4 368 017,51 €	4 572 213,02 €	4 740 986,24 €
Poids de la dette en %	17,12%	17,51%	15,41%	16,10%	14,35%

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 01/04/2022
ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

L'Etat de la dette par habitant

RATIOS ENDETTEMENT BUDGET PRINCIPAL		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'habitants INSEE		4512	4572	4633	4696	4730
Encours total de la dette au 31/12 de l'année		5 640 788,00 €	5 331 519,00 €	6 726 248,00 €	6 172 327,00 €	6 654 872,87 €
Dette par habitant		1 250,17 €	1 166,12 €	1 451,81 €	1 314,38 €	1 406,95 €
Annuité de la dette		711 504,00 €	713 663,00 €	673 088,00 €	736 292,00 €	680 186,00 €
Annuité par habitant		157,69 €	156,09 €	145,28 €	156,79 €	143,80 €



2-5 Charges de personnel

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

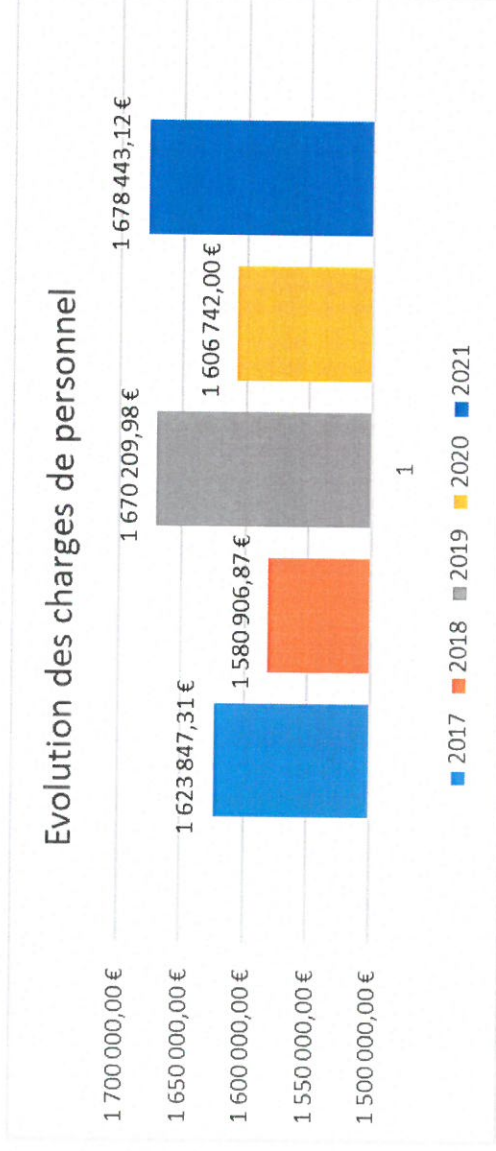
01/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

Evolution des charges de personnel de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
	1 623 847,31 €	1 580 906,87 €	1 670 209,98 €	1 606 742,00 €	1 678 443,12 €

Moyenne sur les 3 dernières années : 1 651 798,37 €



On retrouve le niveau de charges de personnel attendu de 2019
Il est tout de même à noter une recette de 103 291,99 € au chapitre 013, qui vient atténuer ce niveau de charges.

2-5 Charges de personnel

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

Tableau des emplois et des effectifs au 31/12/2021

Agents titulaires

Services	Champs de compétences	Fonction	Filière	GRADE	poste pourvu	Quotité ETP	
DIRECTION GENERALE	Affaires générales	Directrice Générale des Services	ADM	Attaché	1	TC	
	Finances	Comptable	ADM	Adjoint adm pal de 1ère classe	1	TC	
	Ressources humaines et Affaires générales et services à la population	Gestionnaire des ressources humaines	ADM	Adjoint adm pal 2ème classe	1	TC	
	Accueil état civil Urbanisme	Responsable du pôle	ADM	Rédacteur	1	TC	
SERVICE A LA POPULATION	Accueil état civil	Agent d'accueil	ADM	Adjoint administratif	1	TC	
	Urbanisme	Assistante administrative	ADM	Adjoint adm pal 1ère classe	1	TC	
	Recette postale - communication	Assistante administrative	ADM	Adjoint adm pal 2ème classe	1	TC	
POLE TECHNIQUE	SERVICES TECHNIQUES	Directeur Général Adjoint et Directeur des Services Techniques	TECH	Technicien principal de 2ème classe	1	TC	
		Agent technique	TECH	Adjoint technique pal 1ère cl	1	TC	
		Agent technique	TECH	Adjoint technique pal 1ère cl	1	TC	
		Agent technique	TECH	Adjoint techn pal 1ère cl	1	TC	
POLE RESTAURATION ET ENTRETIEN	ESPACES VERTS	Responsable du service espaces verts	TECH	Technicien principal de 1ère classe	1	TC	
		Agent d'entretien des espaces verts	TECH	Agent de maîtrise	1	TC	
		Agent d'entretien des espaces verts	TECH	Adjoint tech principal de 2ème cl	1	TC	
		responsable du service restauration et entretien des bâtiments	ADM	Adjoint adm pal 2ème classe	1	TC	
ENFANCE JEUNESSE	ALSH	Agent de restauration et d'entretien des bâtiments	TECH	Adjoint technique	1	TNC	
		Agent de restauration et d'entretien des bâtiments	TECH	Adj technique pal 2ème cl	1	TNC	
		Agent de restauration et d'entretien des bâtiments	TECH	Adjoint techn pal 2ème cl	1	TNC	
		Agent de restauration et d'entretien des bâtiments	TECH	Adjoint technique	1	TNC	
POLE CULTURE	FORUM	Directrice du Pôle	ANIM	Animatrice pale de 1ère classe	1	TC	
		Directrice adj	ANIM	Animatrice	1	TC	
		Directrice adjointe de l'accueil périscolaire	ANIM	Adjoint d'animation	1	TC	
		Animatrice	ANIM	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	TNC	
POLICE	MEDIATHEQUE	Assistante mater	SOCIAL	asem 1ère cl	1	TNC	
		Assistante mater	SOCIAL	asem 1ère cl	1	TNC	
		Adjointe d'animation	ANIM	adjointe animation	1	TNC	
		Adjointe d'animation	ANIM	adjointe animation	1	TNC	
TOTAL						38	35,2

2-5 Charges de personnel

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

Tableau des emplois et des effectifs au 31/12/2021
Agents contractuels

<u>Services</u>	<u>Champs de compétences</u>	<u>Fonction</u>	<u>filière</u>	<u>GRADE</u>	<u>poste pourvu</u>	<u>Quotité ETP</u>	
PÔLE TECHNIQUE	espaces verts	Agent d'entretien des espaces verts	TECH	apprenti	1	TC 1	
PÔLE CULTURE	Mediatheque	Agent d'accueil	CULT	adjoint du patrimoine	1	TNC 0,42	
		Conseiller numérique	ANIM	adjoint d'animation	1	TC 1	
PÔLE ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET ENTRETIEN DES LOCAUX	restauration et entretien	Agent de restauration et d'entretien des bâtiments	TECH	adjoint technique	1	TNC 0,71	
		Agent de restauration et d'entretien des bâtiments	TECH	adjoint technique	1	TNC 0,51	
		Agent de restauration et d'entretien des bâtiments	TECH	adjoint technique	1	TNC 0,51	
		Agent de restauration et d'entretien des bâtiments	TECH	adjoint technique	1	TNC 0,8	
		Agent de restauration et d'entretien des bâtiments	TECH	adjoint technique	1	TNC 0,85	
PÔLE ENFANCE - JEUNESSE	animation	Animatrices	ANIM	adjoint animation	1	TNC 0,48	
		animatrices	ANIM	adjoint animation	1	TC 1	
TOTAL						10	7,28
TOTAL GENERAL						48	42,48

3- Orientations budgétaires 2022

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

01/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

3- Orientations budgétaires 2022

3-1 : Projet DOB 2022 section de fonctionnement

- Charges de personnel
- Evolution des ressources et particulièrement celles des dotations de l'Etat
- Fiscalité

3-2 : Projet DOB 2022 section d'investissement

- Frais d'études et subventions d'équipement versées
- Immobilisations corporelles et immobilisations en cours
- Le financement des investissements

3-3 : Evolution du fonds de roulement du budget principal

3-1 Projet DOB : 2022 – Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
 Reçu en préfecture le 01/04/2022
 Affiché le 01/04/2022
 ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
Écritures réelles									
013 Atténuations de charges		30 000,00 €	57 449,18 €	36 000,00 €	33 855,18 €	25 000,00 €	103 291,99 €	35 000,00 €	Perspective de diminution des arrêts des agents (Clôture de plusieurs dossiers de longue maladie)
70 Produit du service des domaines		290 000,00 €	363 605,23 €	294 000,00 €	263 503,44 €	270 000,00 €	342 701,45 €	330 000,00 €	La sortie de crise sanitaire devrait permettre à la collectivité de lever des produits similaires à l'année 2019
73 Impôts et taxes		2 038 000,00 €	2 107 649,74 €			145 862,00 €	252 682,70 €	200 084,00 €	Cf diapositive sur la fiscalité - A noter la probable sortie du FPIC Lié au dynamisme des bases - Pas de prévision d'augmentation des taux en 2022.
731				2 070 774,35 €	2 138 004,53 €	1 997 995,00 €	2 064 241,00 €	2 134 000,00 €	Stabilité et prudence des prévisions
74 Dotations subventions participations		1 458 000,00 €	1 462 910,97 €	1 475 603,00 €	1 538 288,06 €	1 500 000,00 €	1 573 641,75 €	1 550 000,00 €	Stabilité et prudence des prévisions
75 Autres produits de gestion courantes		123 000,00 €	116 020,33 €	284 993,14 €	260 614,94 €	100 000,00 €	89 222,38 €	90 000,00 €	
77 Produits exceptionnels		253 500,00 €	260 382,05 €	- €	337 946,24 €	- €	315 204,97 €		
Sous-Total des écritures réelles		4 192 500,00 €	4 368 017,50 €	4 161 370,49 €	4 572 212,39 €	4 038 857,00 €	4 740 986,24 €	4 339 084,00 €	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
BP 2019									
CA 2019									
BP 2020									
CA 2020									
BP 2021									
CA 2021									
011 Charges à caractère général		957 600,00 €	874 572,80 €	976 350,00 €	760 444,24 €	971 000,00 €	833 355,64 €	1 024 000,00 €	Augmentation liée à l'augmentation du coût de l'énergie, aux charges de fonctionnement de l'école publique Andrée CHEDID et particulièrement l'externalisation de l'entretien des locaux.
012 Charges de personnel		1 700 000,00 €	1 670 209,98 €	1 774 000,00 €	1 606 741,94 €	1 700 000,00 €	1 678 443,12 €	1 750 000,00 €	Cf diapo sur les charges de personnel
014 Atténuations de produits		3 566,00 €	3 566,00 €	4 000,00 €	2 479,00 €	4 000,00 €	2 796,00 €	4 000,00 €	Stabilité
65 Autres charges de gestion courante		607 136,62 €	553 457,22 €	648 810,00 €	525 315,04 €	645 500,00 €	549 276,47 €	556 000,00 €	Stabilité
66 Charges financières		180 300,00 €	169 516,93 €	223 000,00 €	166 774,26 €	171 700,00 €	162 591,43 €	155 000,00 €	Cf diapo sur la dette
67 Charges exceptionnelles		6 000,00 €	1 998,22 €	7 120,39 €	3 586,85 €	50 000,00 €	2 199,85 €	50 000,00 €	
68 Dotations aux provisions						150 000,00 €	- €	150 000,00 €	
Sous-Total des écritures réelles		3 454 602,62 €	3 273 321,15 €	3 633 280,39 €	3 065 341,33 €	3 692 200,00 €	3 228 662,51 €	3 689 000,00 €	

Les charges de personnel

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

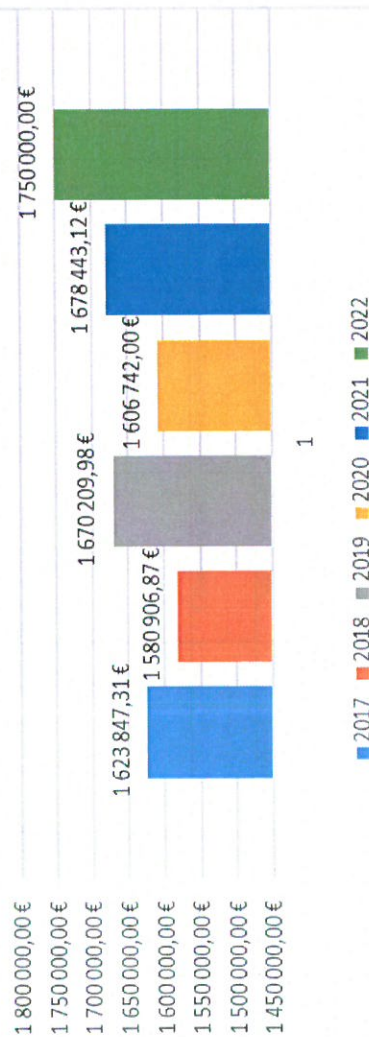
Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 623 847,31 €	1 580 906,87 €	1 670 209,98 €	1 606 742,00 €	1 678 443,12 €	1 750 000,00 €

Evolution des charges de personnel



Perspectives 2022 :

- Evolution du régime indemnitaire des agents de la collectivité (RIFSEEP) au 1^{er} janvier 2022 : 35 000 €
- Revalorisation de la carrière des fonctionnaires de catégorie C au 1^{er} janvier 2022
- GVT (Glissement vieillesse technicité) : + 2 %
- Avancement de grade de 3 agents de la collectivité (Pôle médiathèque, pôle enfance jeunesse et pôle technique)
- Rémunération des agents recenseurs
- Organisation des élections municipales, présidentielles et législatives
- Etude à mener sur le renfort en personnel sur 2 pôles :
 - Pôle enfance jeunesse
 - Pôle technique

Evolution des ressources, particulièrement celles des dotations de l'Etat

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 01/04/2022
ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

La Dotation Globale de Fonctionnement

- La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). Si la Loi de Finances 2022 n'apporte aucune modification notable aux dotations de péréquation, la Loi vient tout de même modifier le calcul de la dotation forfaitaire. En effet, le seuil d'activation de l'écritement passe ainsi de 75% du potentiel fiscal moyen à 85%.
- L'écritement de la dotation forfaitaire des communes permet de financer les abondements des enveloppes de la péréquation verticale, notamment celles de la DSU et DSR, qui en 2022 augmentent de 95 M€ chacune.

Recommandations Finance Actif

Pour la dotation forfaitaire : la commune n'est pas écartée : proposition d'évolution de +0,6 %

Pour la dotation de solidarité rurale : enveloppe supplémentaire de 95 millions mais prudence avec une recommandation d'augmentation de + 6,5 %

Pour la dotation nationale de péréquation : proposition de stabilité

Intitulé	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022	Evolution 2021-2022 En €	En %
Dotation forfaitaire	475 488,00 €	478 865,00 €	484 205,00 €	489 642,00 €	493 121,00 €	496 228,00 €	3 107,00 €	0,63%
Dotation de solidarité rurale	496 834,00 €	526 771,00 €	551 365,00 €	598 809,00 €	637 220,00 €	678 639,00 €	41 419,00 €	6,50%
Dotation nationale de péréquation	164 459,00 €	167 337,00 €	171 685,00 €	169 961,00 €	176 953,00 €	176 953,00 €	- €	0,00%
Total	1 136 781,00	1 172 973,00	1 207 255,00	1 258 412,00	1 307 294,00	1 351 820,00	44 526,00 €	3,41%

Le Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et communales : prévision de - 51,68 %

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. L'intercommunalité va certainement redevenir inéligible au reversement du FPIC en 2022 cependant un mécanisme de garantie permettra à la collectivité de percevoir 50 % du montant n-1 puis 0 € l'année suivante.

FPIC	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022 En €	En %
	79 350,00 €	69 000,00 €	81 502,00 €	40 972,00 €	88 688,00 €	44 344,00 €	-44 344,00 €	-50,00%

Fiscalité : Revalorisation des bases de + 3,40 %

La suppression de la TH sur les résidences principales conduit au mécanisme suivant :

- Suppression du produit de la taxe d'habitation pour les résidences principales et maintien du produit des résidences secondaires
- Compensation par une partie de la taxe sur le foncier bâti départemental. Le taux évolue donc de la manière suivante : taux communal (23,79 % + taux départemental 15,26 % soit un taux de 39,05 %)
- La commune faisant partie des communes sous compensées, elle percevra des rôles supplémentaires pour palier la suppression de la TH

Fiscalité	CA 2017		CA 2018		CA 2019		CA 2020		CA 2021		BP 2022		Evolution 2021-2022	
													En €	En %
Taxe d'habitation														
Base nette imposable taxe d'habitation	4 080 703	4 124 720	4 260 619	4 354 319	412 333	437 427							25 094,00 €	6,09%
Taux taxe d'habitation	18,99%	18,99%	18,99%	18,99%	18,99%	18,99%								
Produit de la taxe d'habitation	774 925,50 €	783 284,33 €	809 091,55 €	826 885,18 €	78 302,04 €	83 067,39 €							4 765,35 €	6,09%
													- €	
													- €	
Taxe sur le foncier bâti														
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	3 218 705	3 290 746	3 377 330	3 515 549	3 472 000	3 645 000							173 000,00 €	4,98%
Taux taxe foncière sur le bâti	23,7900%	23,7900%	23,7900%	23,7900%	39,0500%	39,0500%								
Produit de la taxe foncière sur le bâti	765 729,92 €	782 868,47 €	803 466,81 €	836 349,11 €	1 355 816,00 €	1 423 372,50 €							67 556,50 €	4,98%
Taxe sur le foncier non bâti														
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	283 607	305 238	292 743	287 746	283 199	287 200							4 000,96 €	1,41%
Taux taxe foncière sur le non bâti	49,89%	49,89%	49,89%	49,89%	49,89%	49,89%								
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	141 491,53 €	152 283,24 €	146 049,48 €	143 556,48 €	141 288,00 €	143 284,08 €							1 996,08 €	1,41%
Produit des taxes directes (73111)	1 682 146,95 €	1 718 436,04 €	1 758 607,84 €	1 806 790,76 €	1 575 406,04 €	1 649 723,97 €							74 317,93 €	4,72%
Rôles supplémentaires	4 311	5 673	2 256	2 000	327 380	343 689							16 309,00 €	4,98%
Surtaxe sur les logements vacants	0	0	0	0	0	0								
Produit des contributions directes	1 686 458,00 €	1 724 109,04 €	1 760 864,00 €	1 808 790,76 €	1 902 786,04 €	1 993 412,97 €							90 626,93 €	4,76%

Bases communiquées par les services de la Préfecture le 22/02/2022
Il n'est pas prévu d'augmenter les taux sur l'exercice 2022

3-2 Projet DOB : 2022 – Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Ecritures réelles					
	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
10 Dotations, fonds divers et réserves	10 200,00 €	10 197,68 €	10 000,00 €	- €	5 000,00 €
13 Subventions d'investissement				- €	- €
16 Emprunts et dettes assimilées	511 460,00 €	511 113,41 €	565 781,00 €	565 565,12 €	540 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	17 873,20 €	4 050,00 €	33 505,20 €	15 312,43 €	14 020,00 €
204 Subventions d'équipement versées	129 320,00 €	129 243,63 €	131 213,00 €	130 489,33 €	109 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	246 067,63 €	160 526,90 €	589 283,50 €	534 924,57 €	406 400,00 €
23 Immobilisations en cours	3 998 555,49 €	3 465 173,60 €	4 887 830,60 €	4 084 904,24 €	5 927 501,12 €
26 participations et créances	21 000,00 €	20 010,00 €			
Sous-Total des écritures réelles	4934476,32	4300315,22	6 217 613,30 €	5 331 195,69 €	7 001 921,12 €
					5 740 772,26 €
					2 659 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Ecritures réelles					
	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
10 Dotations, fonds divers et réserves	938 786,34 €	940 395,94 €	1 435 418,58 €	1 471 793,62 €	2 214 399,42 €
13 Subventions d'investissement	478 908,00 €	134 930,92 €	869 605,22 €	538 325,22 €	1 113 173,75 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 901 000,00 €	1 906 070,34 €	- €	1 796,76 €	1 150 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles			- €		- €
21 Immobilisations corporelles			- €		- €
23 Immobilisations en cours					3 100 000,00 €
27 Autres immobilisations financières					2 548 975,80 €
Sous-Total des écritures réelles	3 318 694,34 €	2 981 397,20 €	2 305 023,80 €	2 011 915,60 €	7 577 573,17 €
					6 323 304,50 €
					2 837 353,00 €

Frais d'études et subventions d'équipement versées

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 01/04/2022
ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

L'année 2022 est une **année charnière** qui sera consacrée à la réalisation d'études de programmation pour des projets structurants futurs :

20 Immobilisations incorporelles	BP 2022
Finalisation de l'étude de la poste pour la numérotation des voies	1 804,00 €
Appel à projet à vélo 2 - Etude pour des travaux de définition et de mise en œuvre d'une politique cyclable sur la commune	25 000,00 €
Etude de programmation - Complexe sportif de la Croix Jacques	20 000,00 €
Etude - Voirie des lotissements de la Croix Jacques et de Sainte-Marie	15 000,00 €
Etude d'aménagement de deux lots Place des genêts	16 740,00 €
Total	78 544,00 €

Déploiement du très haut débit sur la commune – Plan pluriannuel d'investissement avec ARC SUD BRETAGNE de 2019 à 2023
Dépense 445 € par prise (2 493 prises pour la commune de Nivillac) soit 1 109 385 € d'investissement avec un financement 50 % par ASB et 50 % par la commune soit **554 692,50 €** (Une partie du coût est imputée en fonctionnement)

204 Subventions d'équipement versées	BP 2022
Déploiement de la Fibre - participation pour la quatrième année	109 000,00 €
Total	109 000,00 €

Immobilisations corporelles et immobilisations en cours

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
 Reçu en préfecture le 01/04/2022
 Affiché le *01/04/2022*
 ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

21 Immobilisations corporelles		BP 2022
Acquisition de matériels informatiques pour tous les services		30 000,00 €
Acquisition de matériel technique		3 000,00 €
Acquisition de matériel éducatif		11 000,00 €
Acquisition de véhicules (Remplacement du minibus et véhicule de la PPC)		60 000,00 €
Opération bâtiment		70 000,00 €
Opération voirie (Jeux devant le skate parc RAR 2021 + opportunité du remplacement de la balayeuse + Parcours santé)		140 000,00 €
Opération espace vert (Acquisition de la tondeuse + remorque RAR 2021)		55 000,00 €
Finalisation de l'aménagement de l'école Andrée CHEDID (Acquisition de nouveaux équipements pour l'APS) - Poursuite du remplacement du mobilier des classes et de la restauration scolaire - Aire de jeux côté maternelle		70 000,00 €
Opération mairie médiathèque (Renouvellement du fonds documentaire, Renouvellement du matériel informatique - acquisition de nouveaux jeux vidéo)		26 000,00 €
Total		465 000,00 €

23 Immobilisations en cours		
Programme de voirie communale		135 000,00 €
Aménagement de deux lots place des genêts - Travaux de viabilisation		20 000,00 €
Eclairage public - Programme de rénovation et remplacement des globes lumineux		45 000,00 €
Opération groupe scolaire		30 000,00 €
Régularisation des appels de fonds		1 200 000,00 €
Total		1 430 000,00 €

Le financement des investissements

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
 Reçu en préfecture le 01/04/2022
 Affiché le 01/04/2022
 ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

10 Dotations, fonds divers et réserves	
Excédent de fonctionnement capitalisé	49 184,39 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	470 000,00 €
Taxe d'aménagement	100 000,00 €
Total	619 184,39 €

16 Emprunts et dettes assimilées	
Emprunt de 150 000 € consenti par la CAF pour l'accueil périscolaire de l'école primaire publique Andrée CHEDID	150 000,00 €
Total	150 000,00 €

Pas de réendettement envisagé mais un autofinancement des projets 2022.
 Toutefois, déblocage de l'emprunt consenti par la CAF pour l'accueil périscolaire de l'école primaire Andrée CHEDID
 (Le déblocage ne peut se faire qu'après les levées de réserves)

23 Immobilisations en cours	
Régularisation des appels de fonds du groupe scolaire	1 200 000,00 €
Total	1 200 000,00 €

Le financement des investissements

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

01/04/2022

ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

- Des subventions notifiées pour un montant de 867 353 €
(RAR : 579 100 € et recettes nouvelles : 288 253 €)

Subventions d'équipement	RAR	Propositions nouvelles 2022	BP 2022
Opération voirie (66)			
Morbihan energies (Effacement de réseaux rue de la piscine)		62 700,00 €	62 700,00 €
Aménagement de la rue de la piscine - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		100 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement de la rue de la piscine - Participation d'ARC SUD BRETAGNE		41 000,00 €	41 000,00 €
Aménagements de voirie (PST) - 2022			- €
Opération espace vert (68)			- €
Région Bretagne - Boisement de la Ville Jossy	7 000,00 €		7 000,00 €
Opération école (79)			- €
Département du Morbihan - PST 2021	187 500,00 €		
Région Bretagne	200 000,00 €		200 000,00 €
Etat - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)			
Etat - Dotation d'équipement des territoires ruraux (1ère tranche)	42 300,00 €		42 300,00 €
Etat - Dotation d'équipement des territoires ruraux (2ème tranche)	42 300,00 €		42 300,00 €
Etat - Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)	100 000,00 €		100 000,00 €
CAF pour l'accueil péri-scolaire au sein du groupe scolaire		50 000,00 €	50 000,00 €
Acquisition de matériel informatique dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires		24 553,00 €	24 553,00 €
Police pluri-communale			- €
Participation des communes aux charges d'investissement		10 000,00 €	10 000,00 €
Total	579 100,00 €	288 253,00 €	867 353,00 €

3-3 Evolution du fonds de roulement

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
 Reçu en préfecture le 01/04/2022
 Affiché le *01/04/2022*
 ID : 056-215601477-20220314-2022D18-DE

Evolution du fonds de roulement

	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds de roulement en début d'exercice	1 510 265,63 €	1 621 774,80 €	1 730 154,11 €	1 256 973,51 €	772 090,70 €
Résultat de l'exercice	61 910,44 €	108 378,71 €	- 473 180,60 €	- 484 882,81 €	- 66 937,00 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 572 176,07 €	1 730 153,51 €	1 256 973,51 €	772 090,70 €	1 172 546,92 €

Volonté de maintenir un fond de roulement minimal de 600 000 €
 (Cela représente environ 3 mois de charges de personnel)

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux,
Le quatorze mars,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire
Date de convocation du conseil municipal : lundi 07 mars 2022

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 23 - Votants : 27

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme ALIX Sigrid – Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BAUCHEREL Virginie – Mme BEREZOVSKAYA Anna – M. BLINO Jérôme – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. CHESNIN Julien – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – M. DESBOIS Stéphane – Mme DESMOTS Isabelle – Mme GRUEL Nathalie – Mme HERVOCHE Josiane – M. LOGODIN Xavier – M. LORJOUX Laurent – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. POISSON Yannick – M. POTIER Jérémie – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD André

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BRÛLÉ Karine – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel – Mme PALVADEAU Stéphanie – Mme TIMMERMAN Nathalie

POUVOIRS : Mme BRÛLÉ Karine (Pouvoir à Mme GRUEL Nathalie) – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel (Pouvoir à M. BUESSLER-MUELA Patrick) – Mme PALVADEAU Stéphanie (Pouvoir à M. DAVID Gérard) – Mme TIMMERMAN Nathalie (Pouvoir à M. DAVID Gérard)

Secrétaire de séance : M. CHESNIN Julien

Délibération n°2022D19 : ARC SUD BRETAGNE – Marchés publics – Création d'un groupement de commandes permanent avec la communauté de communes

Monsieur le Maire rappelle que la mutualisation des achats est une des actions inscrites dans le Schéma Directeur d'Organisation et de Mutualisation des Services, approuvé par délibération du Conseil Communautaire n°109-2015 en date du 22 septembre 2015.

Les groupements de commandes présentent deux intérêts majeurs :

- D'une part, ils permettent de disposer des compétences techniques, juridiques et financières dont certains acheteurs publics – les petites collectivités publiques généralement – ne disposent pas, ce qui permet d'améliorer l'efficacité des organisations publiques ;
- D'autre part, ils suscitent, grâce à des économies d'échelle, des prix plus compétitifs par rapport aux prix qu'un acheteur public obtiendrait s'il lançait seul sa consultation.

Les articles L2113-6 et 7 du Code de la Commande Publique (CCP) indiquent que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés et que la convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES – Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Un groupement de commandes peut être constitué de manière permanente en vue de répondre à des besoins récurrents.

Afin de simplifier la mise en place des groupements de commandes, créés actuellement pour chaque marché proposé, il paraît judicieux de constituer un groupement de commande permanent entre la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et les douze communes du territoire. Cette convention ne sera signée par les membres qu'une seule fois après validation par le Conseil municipal.

Pour notifier ensuite son intention de participer à un marché proposé par le coordonnateur, chaque commune transmettra simplement l'annexe à la convention signée par le Maire selon la délégation accordée avec information en Conseil Municipal.

Il est proposé de désigner la Communauté de Communes comme coordonnateur de ce groupement et de choisir la formule de groupement intégré partiel : le coordonnateur pilotera la procédure des marchés jusqu'à leur notification au titulaire. Après notification, la commune assurera la bonne exécution de chaque marché pour ce qui le concerne.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil municipal est amené à délibérer pour :

- **Décider** d'adhérer au groupement de commandes permanent constitué des membres tels qu'indiqués ci-dessus,
- **Accepter** que la Communauté de Communes soit le coordonnateur de ce groupement,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement jointe en annexe,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer toute annexe à la convention qui engage la collectivité à adhérer à un marché public, sous la limite d'une participation inférieure à 50 000 € HT,
- **Autoriser** le Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, en sa qualité de coordonnateur, à engager les procédures de consultation, attribuer, signer et notifier les marchés,
- **S'engager** à exécuter, avec l'entreprise retenue, le marché ou accord-cadre dont la commune sera partie prenante.

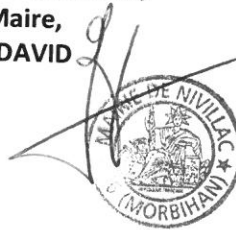
Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES –
Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes permanent constitué des membres tels qu'indiqués ci-dessus,
- **Accepte** que la Communauté de Communes soit le coordonnateur de ce groupement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement jointe en annexe,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute annexe à la convention qui engage la collectivité à adhérer à un marché public, sous la limite d'une participation inférieure à 50 000 €HT,
- **Autorise** le Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, en sa qualité de coordonnateur, à engager les procédures de consultation, attribuer, signer et notifier les marchés,
- **S'engage** à exécuter, avec l'entreprise retenue, le marché ou accord-cadre dont la commune sera partie prenante.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy DAVID**



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES –
Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

